

Administration communale
UCCLE
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : SL/AMM U 09-F°180
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.262/s.458
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Chaussée de Waterloo, 1589c.
Remplacement d'une annexe vitrée d'un espace commercial.

En réponse à votre lettre du 14 mai 2009, en référence, reçue le 20 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 10 juin 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Situé face à la Forêt de Soignes au bout de la chaussée de Waterloo, le bâtiment, de type commercial, est pourvu d'un show-room vitré (type véranda). La demande vise le remplacement de cette annexe par une nouvelle extension, un relookage des façades existantes et la construction d'un petit volume sur le toit pour abriter un bureau (bardage en alu).

Le nombre de parkings serait conservé dans la zone de recul mais deux emplacements seraient déplacés vers la gauche. Une demande visant l'autorisation d'une servitude de vue en façade arrière a également été introduite par l'auteur de projet.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur la demande. Elle estime toutefois qu'une réflexion urbanistique globale devrait être menée sur cette zone tout en prenant en compte le contexte spécifique de la chaussée de Waterloo en face du site classé et à la limite régionale.

En effet, la CRMS observe que la chaussée, qui constitue l'interface entre le bâti et la Forêt, fait l'objet d'un lotissement de plus en plus dense et d'un développement important d'entreprises commerciales en bordure de la voirie. Celles-ci sont souvent implantées sans tenir compte de l'alignement et en exploitant de manière intensive les zones de recul comme parkings destinés à la clientèle.

Cette réflexion globale, qui pourrait être menée par la Commune dans le cadre d'un PPAS, devrait envisager la bonne intégration de ces constructions dans le tissu existant pour éviter le morcellement du paysage de la chaussée et constituer un raccord plus adéquat avec la forêt (mise à l'alignement, gestion de la zone de recul, densité, expression architecturale, etc.).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.